

---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20h00, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **22 novembre 2022.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 24**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 21**

**ETAIENT PRESENTS** : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLEE G., M EVAIN P., Mme MELLERIN N., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A., Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., Mme HOURLIER-SAGUERRE K, M. ROUAULT J.L, M. PAUL P., Mme GROLLIER A., Mme COLIN A, .Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E. Conseillers Municipaux.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. MAILLARD B.

**QUORUM** : 13

**ABSENTES** : Mme COROLLER L., Mme BINET M.

**SECRETAIRE** : Mme VALLÉE Ginette

**À L'ORDRE DU JOUR**

*Heure d'ouverture de séance : 20 h 05*

**1 – APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022**

**2 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2023-2029)**  
par Emmanuelle LARDEUX, Directrice Générale Adjointe de la C.C.S.E., accompagnée de Madame Sylvie GAUTREAU, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente à l'aménagement du territoire et à l'économie circulaire de la C.C.S.E.

Pour rappel le P.L.H. est un document de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat de l'E.P.C.I. ; il se décline en 3 étapes :

- Un diagnostic sur la situation de l'hébergement ;
- Un document d'orientations qui exprime la stratégie et les objectifs de la collectivité en matière d'habitat ;
- Un programme d'actions qui sont les moyens opérationnels à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements.

## 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante de la nécessité de transformer le poste à temps incomplet d'un agent affecté au service de la restauration scolaire.

Cette transformation porte sur la durée hebdomadaire de son temps de travail.

Le Comité Technique Départemental placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale réuni en séance le 7 novembre 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Dans ces conditions, il convient de procéder à la suppression de son ancien poste et de créer le nouvel emploi comme suit :

SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint Technique Territorial Temps non complet 20 heures hebdomadaire	Adjoint Technique Territorial Temps non complet 29 heures hebdomadaire

Adopté à l'unanimité.

## 7 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Police Municipale pour une durée de 3 ans entre les communes de SAINT-PÈRE-EN-RETZ, FROSSAY, CORSEPT.

### INFORMATIONS MUNICIPALES

➤ Le bilan financier des salles annexes et de la Bergerie est présenté.

On constate une reprise de l'occupation des salles de la Bergerie dont le taux d'occupation s'établit approximativement à celui de 2016.

➤ Le marché concernant la réfection de la toiture du conservatoire des vieux métiers (1<sup>ère</sup> tranche) a été signé :

↪ Lot désamiantage : Entreprise MURAIL (Bois-de-Céné) 30 953,49 € H.T.

↪ Lot couverture : Entreprise ALTO (Saint-Nazaire) 75 500,57 € H.T.

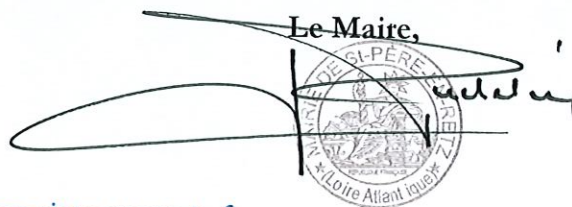
La séance est levée à 21 h 40.

Signatures

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



Mis en ligne le : **Publié le** 31 JAN. 2023 sur [www.saintpereenretz.fr](http://www.saintpereenretz.fr)